



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**REFORME DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE
LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À LA DEMANDE À
PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2021**

VOTRE ÉTAT CIVIL ET VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

VOTRE SITUATION	PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE
Si vous êtes français ou citoyen de l'Union Européenne	Copie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. À défaut, un extrait de votre acte de naissance de moins de trois mois, ou une copie de votre livret de famille à jour
Si vous êtes de nationalité autre que citoyen de l'Union Européenne	Copie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité et de tout document justifiant le caractère habituel de votre résidence (par exemple : quittance de loyer ou facture d'électricité de moins de trois mois)
Si vous avez des enfants à charge	Livret de famille français ou étranger régulièrement tenu à jour. Si vous n'êtes pas de nationalité française : tout document équivalent reconnu par les lois de votre pays d'origine ou de résidence
Votre domicile	Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, etc.)

SI VOUS ÊTES DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES, VOUS NE DEVEZ PAS TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE VOS RESSOURCES OU DE VOTRE PATRIMOINE MAIS UNIQUEMENT FOURNIR LA PIÈCE JUSTIFICATIVE DEMANDÉE.

VOTRE SITUATION	PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE
Vous êtes victime d'un des crimes considérés comme étant les plus graves ou vous avez un lien de parenté avec une victime de tels actes (meurtre, tortures ou actes de barbarie, actes de terrorisme, viol, etc.)	L'avis à victime ou l'ordonnance de renvoi délivré par le juge d'instruction
Vous formez un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)	
Votre procès concerne un contentieux au titre de l'article L 711 - 1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre	Toute pièce justificative de cette situation
Vous avez bénéficié de l'aide juridictionnelle totale en première instance et vous souhaitez continuer à en bénéficier parce que votre adversaire a fait appel	
Vous engagez une instance à la suite de pourparlers transactionnels ayant échoué menés avec le bénéfice de l'aide juridictionnelle	Copie de la précédente décision d'admission à l'aide juridictionnelle
Vous souhaitez conclure un accord amiable dans le cadre d'une transaction ou d'une procédure participative	

VOS RESSOURCES ET VOTRE PATRIMOINE

VOTRE SITUATION	PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE
Dans tous les cas	Votre avis d'imposition le plus récent
Si votre situation familiale a changé depuis votre dernière déclaration d'impôts	Tout justificatif de votre changement de situation (acte de mariage, jugement de divorce, perte de revenus, etc.)
Si vous n'avez pas d'avis d'imposition	Les justificatifs de vos revenus imposables des six derniers mois (exemple : copie relevé de Pôle Emploi, indemnités journalières CPAM, justificatif de versement d'une pension, attestation employeur indiquant les revenus, avis d'attribution de bourse)
Si vos ressources ont changé depuis votre dernière déclaration d'impôts	
Si vous êtes propriétaire d'un bien immobilier qui n'est pas votre résidence principale (ou de plusieurs biens, ou encore de biens à usage professionnel)	Estimation de votre/vos bien(s) immobilier(s)
Si vous disposez d'une épargne	Pièce justificative précisant le montant

VOTRE AFFAIRE/LA PROCÉDURE CONCERNÉE PAR VOTRE DEMANDE

VOTRE SITUATION	PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE
Si vous êtes convoqué(e) pour une audience	Convocation ou tout document équivalent
Si vous souhaitez exercer un recours contre une décision de justice (appel) ou si vous êtes intimé devant la Cour d'appel et que vous n'avez pas bénéficié de l'aide juridictionnelle en première instance	Copie de la décision rendue et justificatif de sa notification
Si l'auxiliaire de justice est déjà choisi	Sa lettre d'acceptation
Si vous avez déjà versé des sommes d'argent au professionnel du droit (l'avocat ou tout autre auxiliaire de justice)	Tout document attestant du règlement de ces sommes

VOTRE ASSURANCE OU VOTRE PROTECTION JURIDIQUE

VOTRE SITUATION	PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE
L'assureur ne prend pas en charge les frais liés à votre litige	Formulaire de « demande d'intervention auprès de l'assureur » complété par l'assureur
L'assureur prend en charge partiellement les frais liés à votre litige	Une attestation de l'assureur précisant le plafond de garantie effectivement pris en charge et la nature des frais pris en charge
Votre litige concerne votre activité professionnelle et votre employeur refuse de prendre en charge les frais	Refus écrit de votre employeur sur papier libre

SI VOTRE PROCÉDURE CONCERNE UN CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

VOTRE SITUATION	PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE
En cas de recours contentieux contre une décision administrative	Copie de la décision contestée et de sa notification
S'il s'agit d'une décision administrative de rejet implicite ou d'un contentieux indemnitaire	Copie de la demande initiale et de son accusé de réception par l'administration
Si la décision est soumise à un régime de recours administratif préalable obligatoire (RAPO)	Copie de ce recours et de son accusé de réception par l'administration et, s'il y a lieu, de la nouvelle décision de l'administration et de sa notification